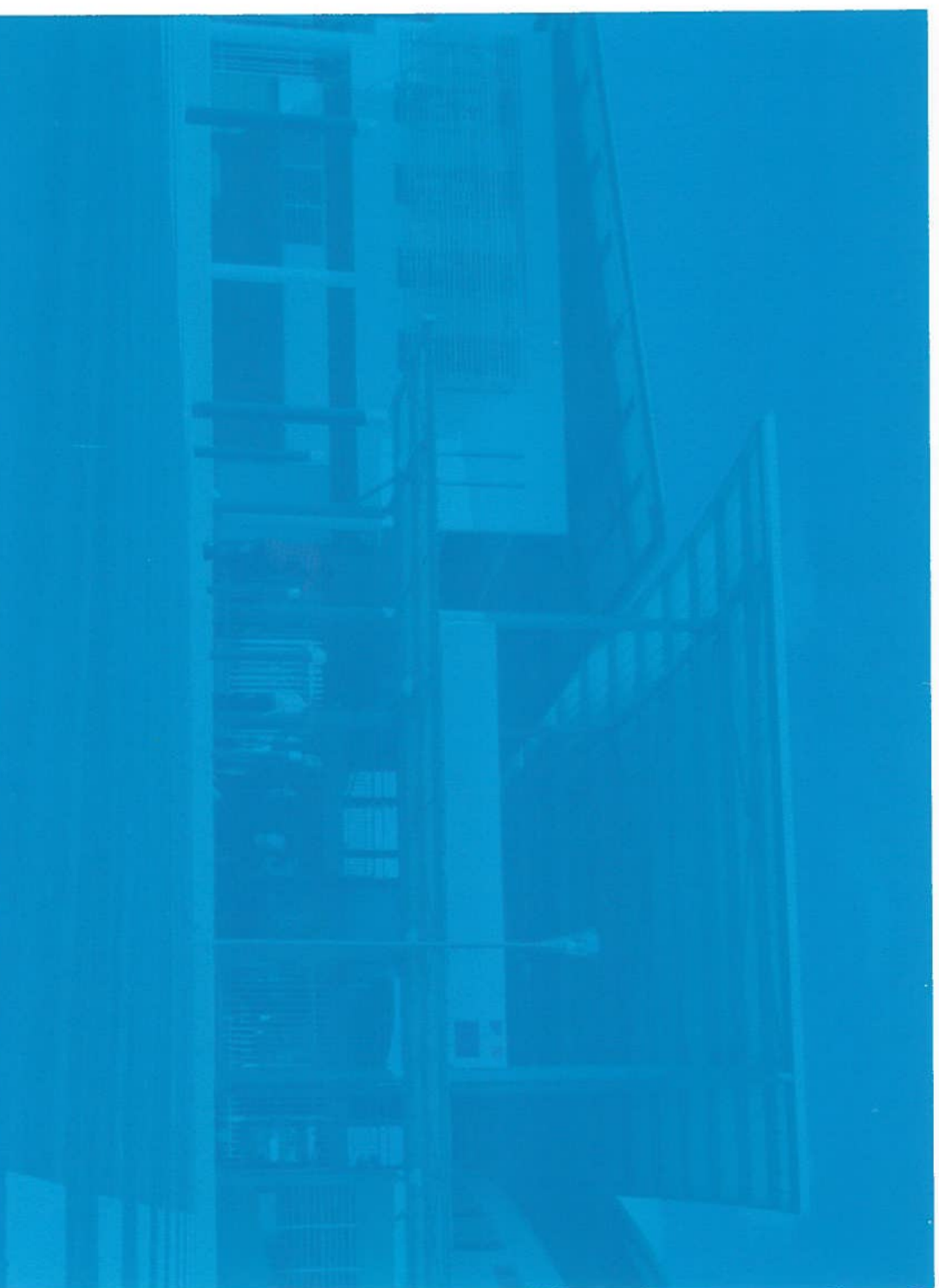


# Contrat d'objectifs

---

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



# Contrat d'objectifs

---

Collège Léodate VOLMAR

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



**OBJECTIF N° 3**  
**DES CONDITIONS PROPICES À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ**  
**Garantir à tous (élèves, familles et personnels) sécurité et bien-être dans une atmosphère exigeante et bienveillante.**

**Diagnostic partagé**

**Axes de progrès**

<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage en REP + (concertation, horaire allégé, référent et coordonnateur 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>).</li> <li>• Pacification de l'établissement, meilleure rentabilité grâce à l'adaptation de la structure au public accueilli.</li> <li>• L'informatique est fonctionnelle.</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a toujours trop de non-lecteurs dans les classes.</li> <li>• Les mathématiques restent à un niveau très insuffisant.</li> <li>• L'absentéisme des élèves reste à un niveau inacceptable.</li> <li>• Le taux de rotation des personnels reste trop important.</li> <li>• Manque d'infrastructures spécialisées (type IMPRO etc.).</li> <li>• Taux élevé de contractuels et/ou débutants, notamment sur des postes de chaire.</li> <li>• Déficit d'encadrement scolaire familial et de culture scolaire dans de nombreuses familles.</li> </ul>	<p><b>Adapter les contenus d'enseignement aux besoins des élèves.</b></p> <p><b>Développer la formation des enseignants.</b></p> <p><b>Améliorer l'orientation interne dans le cursus du collège (faire en sorte que chaque élève se trouve dans la structure qui lui convient).</b></p>
---	--

Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus (Taux de...)	N0	N+1	N+2	N+3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser l'évaluation par compétences.</li> <li>• Faire entrer l'établissement dans une politique d'évaluation permanente du fonctionnement (fiches Qual'Educ, si nécessaire).</li> <li>• Intervention des inspecteurs dans leur rôle de conseil (visites, suivi, accompagnement et formations...).</li> <li>• Accueillir les parents.</li> <li>• Développer les relations avec les familles.</li> <li>• Renforcer les moyens informatiques et le nombre des vidéoprojecteurs ainsi que l'accès, même très limité, à internet dans chaque salle de cours.</li> <li>• Garantir l'accueil des élèves vers l'excellence (activités scolaires et périscolaires).</li> <li>• Développement de la médiation par les pairs.</li> </ul>	Taux de parents accueillis	52			
	Taux d'exclusions temporaires	46			
	Taux d'exclusions définitives	0.3			
	Nombre d'ateliers périscolaires	/	19		
	Taux d'élèves participant aux ateliers périscolaires	/			
	Taux de fréquentation du dispositif de médiation	/			
	Taux d'enseignants inscrits au PAF ou FIL	/			
	Taux d'enseignants participant à la formation REP+	95			
	Taux d'élèves participant à la médiation par les pairs	/			
	Taux d'élèves ayant bénéficié de la médiation par les pairs	/			

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique renforcée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

**Article 3 : Mobilisation des moyens**

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

**Article 4 : Evaluation et régulation de l'action**

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne, le

Le Recteur  
De l'Académie de Guyane  
**Yousseufi TOURÉ**



**OBJECTIF N° 1**

**RENFORCER LA MAITRISE DE LA LANGUE**

Accueillir les non-lecteurs et déchiffreurs à tous les niveaux dans une structure adaptée afin de leur garantir la maîtrise de la langue à la fin de leur scolarité obligatoire.

Diagnostic partagé

Axes de progrès

- Points forts :
- Passage en REP + (concertation, horaire allégé, référent et coordonnateur 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>).
  - Pacification de l'établissement, meilleure rentabilité grâce à l'adaptation de la structure au public accueilli :
    - Les devoirs surveillés, réduits à une heure hebdomadaire, et les brevets blancs se déroulent dans une atmosphère d'autant plus studieuse que pendant ce temps, les élèves faibles préparent le CFG.
    - L'informatique existante a été fonctionnelle dès le début de l'année (et présente encore une sérieuse marge de progression).
    - Projet : maîtrise du français et de l'écrit.
    - Adhésion d'une très grande majorité des enseignants au diagnostic et aux projets présentés.
    - Forte présence constructive des enseignants à la concertation.
    - Des inclusions d'élèves d'ULIS dans certaines matières en enseignement général.
    - Ouverture d'une UPE AA.

- Points faibles :
- Arrivée annuelle de 25 à 30 % des élèves non lecteurs en sixième.
  - Cycle 3 et 4 encore à réaliser (liaison CM2-6<sup>ème</sup> à parfaire).
  - L'évaluation par compétences est limitée à de très rares individus.
  - L'évaluation du LPC (palier 1 et 2) non renseigné ou non communiqué.
  - Fragilité due aux contrats temporaires.

**Actions**

**1) ACCUEILLIR LES NON LECTEURS ET DÉCHIFFREURS**

- En sixième : trois classes d'accueil de non lecteurs et de déchiffreurs (classes ambition réussite).
- Barrettes trois divisions quatre groupes pour les autres.
- Une heure d'étude par jour au minimum, encadrée par un enseignant ou un assistant pédagogique ; et une deuxième heure dans la journée (devoirs à faire à la maison, apprentissage des leçons).
- En cinquième et quatrième : barrettes trois divisions quatre groupes\* (prépa-pro, tremplin, accueil-orientation).
- Possibilité de préparer le CFG pour les plus faibles non intégrés au dispositif précédent (horaires actuellement pris sur les autres moyens).

N0	Evaluation Performance		
	N+1	N+2	N+3
	Taux de réussite au CFG		
84			
	Taux de réussite au DNB		
74,3			
	Taux d'élèves accompagnement éducatif		
/			
	Taux d'élèves ayant acquis les compétences en français cycle 3		
38			
	Taux d'élèves ayant acquis les compétences en français cycle 4		
57			
	Taux d'élèves ayant acquis les compétences en mathématiques cycle 3		
45			
	Taux d'élèves ayant acquis les compétences en mathématiques de cycle 4		
25			
	Taux d'entrants par niveau autre que sixième		
/			
	Taux de sortants par niveau autre que troisième		
/			

Indicateurs du projet REP+

- 2) **RENFORCER LE TRAVAIL SUR L'ORAL**  
Mise en œuvre des actions REP+.  
Favoriser l'oral à travers les activités à thématique culturelle

**OBJECTIF N° 2**

**DONNER AUX ÉLÈVES LES MOYENS D'OBTENIR UNE ORIENTATION CHOISIE DU COLLÈGE**

Assurer une orientation qualifiante pour tous les élèves et l'obtention d'un diplôme de niveau 5 à la sortie du collège.

Diagnostic partagé

Axes de progrès

- Points forts :
- Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (axes principaux) et recherche d'une structure intermédiaire adaptée aux niveaux cinquième et quatrième, là où l'absentéisme s'enracine (classe relais).
  - Renforcement des moyens informatiques et des vidéo-projecteurs ainsi que l'accès, même très limité, à internet dans chaque salle de cours, qui sont une aide et un soutien pour les enseignants.
  - Création d'une seconde division de 3ème tremplin.

- Points faibles :
- Le taux de contractuels débutants et/ou non formés est très élevé.
  - Le renouvellement excessif des personnels enseignants et leur nomination tardive diminuent l'efficacité des projets.
  - Niveau faible des élèves à l'entrée en sixième
  - Manque de place en formation professionnelle post-3ème.
  - Manque de personnels au Centre d'information et d'orientation.
  - Turn-over important des personnels au rectorat.
  - Nombre insuffisant de places en atelier-relais.
  - Nombre insuffisant d'encadrement en vie scolaire pour la lutte contre l'absentéisme.
  - Nombre insuffisant de places en SEGPA.
  - Nombre insuffisant de places en enseignement professionnel.
  - Nombre insuffisant de places en stage (tous stages confondus).
  - Manque de personnels au CIO.

**Actions**

- Mise en place du « parcours avenir ».
- Absentéisme :
  - Commencer l'orientation en sixième.
  - Accentuer cet effort en cinquième et quatrième (dispositifs actuels) pour préparer une orientation réfléchie dès la troisième (dispositifs).
  - Visites au domicile des absents.
  - Signalements.
  - Préparation et transmission des dossiers de réorientation.
- Mise en place des structures adaptées (divisions de sixième « Ambition réussite », barrettes trois divisions-quatre groupes en français et mathématiques pour les niveaux cinquième et quatrième, divisions d'accueil en troisième).

N0	Evaluation Performance		
	N+1	N+2	N+3
	Taux d'élèves à plus de 20 demi-journées d'absence		
84			
	Taux d'absence en sixième		
17			
	Taux d'absence en cinquième		
20			
	Taux d'absence en quatrième		
28			
	Taux d'absence en troisième		
26			
	Taux de rotation des personnels		
31			
	Taux de contractuels sur poste de titulaire		
55			
	Taux d'orientation sur le 1 <sup>er</sup> vœu		
77			
	Taux de réussite à n + 1 (avec déclassement)		
/			
	Taux d'élèves non-orientés au 30 / 09		
8			
	Taux de passage en 2GI.		
26			
	Taux de passage de 2GI en 1ère		
38			
	Taux de passage en 2 PRO		
32			
	Taux de passage en CAP		
30			
	Taux de décrochage au collège		
12			
	Taux de décrochage après le collège		
/			

Accueil des professeurs contractuels.  
Lutte contre l'absentéisme des élèves et le décrochage scolaire.  
Préparation de l'orientation en continu depuis la sixième.

# Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi Touré, Recteur d'académie,  
Chancelier des universités et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le collège Léodate VOLMAR, représenté par monsieur Ronan LE GUEN,  
Chef d'établissement.

## Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique.

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

## Carte de la Guyane

